



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**



## **COMMISSION REGIONALE DES COMPETITIONS FEMININES**

**P.V N° 25 / 2019**

\*\*\*\*\*

### **Rappel des obligations**

#### **CHAMPIONNAT R1 FEMININE**

##### **(Art. 4) du championnat R1 :**

- 1. Avoir une personne titulaire du CFF3 de football pour l'équipe R1. Cette personne doit licenciée au club et être présente sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité,**
- 2. Avoir au moins 1 équipe U12 à U19F,**
- 3. Disposer d'une école Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 – U11).**

Attendu que les 3 clubs nommés ci-dessous ne remplissent pas la 1<sup>ère</sup> obligation, la commission applique le règlement soit un retrait de 3 points au classement et une amende de 200 € :

- FC ST CYPRIEN LATOUR
- PERPIGNAN EF
- LA CLERMONTAISE

#### **CHAMPIONNAT R2 FEMININE**

##### **(Art. 4) du championnat R1 :**

- 1. Avoir une personne titulaire du module U19/SENIORS de football pour l'équipe R2. Cette personne doit licenciée au club et être présente sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité,**
- 2. Avoir au moins 1 équipe U12 à U19F,**
- 3. Disposer d'une école Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 – U11).**

Attendu que les 5 clubs nommés ci-dessous ne remplissent pas au moins 2 des 3 obligations, la commission applique le règlement soit une amende de 100 € :

- BAILLARGUES / ST BRES/ VALLERGUES
- GC ST AUNES
- ENT. ST CHAPTES GARDON
- AFL/ASB CŒUR LOZERE
- CUXAC D'AUDE

## Saison 2019 / 2020

*Ces listes ne sont publiées qu'à titre INDICATIF et sont établies sous réserve des éventuelles procédures en cours, des décisions de la Fédération, des décisions du bureau du comité directeur de la LFO ou de contestations de Clubs concernés formulées dans les formes réglementaires. Elles ne sauraient constituer pour les équipes mentionnées un droit acquis à la participation aux Compétitions concernées.*

**L'officialisation des participants aux différentes compétitions résultera d'une décision ultérieure de la Commission.**

### LIGUE 1 FEMININE

#### Club maintenu en Championnat LIGUE 1

MONTPELLIER HSC

#### Club rétrogradé en Championnat LIGUE 2

RODEZ AF

### LIGUE 2 FEMININE

#### Clubs maintenus en Championnat LIGUE 2

ASPTT ALBI – MONTAUBAN FC – TOULOUSE FC (grâce aux barrages)

### R1 FEMININE – poule A

#### Clubs maintenus en Championnat R1

MONTPELLIER HSC – AS LATTES – OL. ALES – ST CYPRIEN LA TOUR FC – AS BEZIERS – NIMES METROPOLE FEM. – MONTPELLIER ASPTT – MILHAUD FEM

#### Clubs accédant du Championnat R2

CARCASSONNE FOOT FEM. – FC POLLESTRES

#### Clubs rétrogradés en Championnat R2

PERPIGNAN EF – LA CLERMONTAISE

### R1 FEMININE – poule B

#### Club rétrogradé de Championnat LIGUE 2 nationale

AS PORTET

#### Clubs maintenus en Championnat R1

TOULOUSE FC 2 – RODEZ AF 2 – BALMA – RAMONVILLE – LEGUEVIN – MONTAUBAN 2 – CRITOURIEN.

#### Clubs accédant du Championnat R2

TOULOUSE METROPOLE FC – ESCALQUENS

### R2 FEMININE – poules A et B

#### Clubs rétrogradés du Championnat R1

PERPIGNAN EF – LA CLERMONTAISE

#### Clubs maintenus en Championnat R2

ST AUNES GS — BAILLARGUES ST BRES VALERGUES – FC CANET ROUSSILLON – BEAUCAIRE STADE 30 – AFL/ASB CŒUR LOZERE – CUXAC D'AUDE - ENT. ST CHAPTES GARDON – FC SUSSARGUES

#### Clubs accédant du Championnat INTERDISTRICT

ST. BALARUC – GC UCHAUD

### R2 FEMININE – poules C et D

#### Clubs rétrogradés du Championnat R1

ASPTT ALBI – GAILLAC – EAUNES

**Clubs maintenus en Championnat R2**

US ALBI – DRUELLE – PAYRIN RIGAUTOU – PORTET 2 – SAINT-CHRISTIE – CAHORS – LAFRANCAISE/CONF.

**Clubs accédant des Championnats de DISTRICT**

CASTEL/GANDALOU et AUCH FOOT

***Didier SUBTIL et Christie CORNUS***  
**COMMISSION REGIONALE FEMININE**